



## ASSOCIATION SPORTIVE 2020-2021 LYCÉE MICHEL MONTAIGNE

Au-delà de la réussite aux diverses compétitions proposées par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association sportive du lycée cherche, par le biais des activités sportives et artistiques, à favoriser la réussite scolaire et personnelle de tous les élèves.

L'élève peut adhérer à cette association sportive à n'importe quel moment de l'année. Le fait de se licencier lui permet de pratiquer une ou plusieurs activités parmi toutes celles proposées par les professeurs.

### **Les activités proposées en compétition et/ou à l'entraînement en 2020/2021 sont :**

Badminton (mercredi de 14h à 16h, grand gymnase)

Escalade (mercredi de 14h à 16h, petit gymnase)

Natation et waterpolo (mercredi de 13h30 à 15h piscine Judaïque)

Volley-ball (mercredi de 14h à 16h, petit gymnase)

Basket et futsal alternativement (mercredi 12h 14h, grand gymnase)

### **Les activités proposées ponctuellement :**

Raid, Jeux des lycées, Jeux d'automne à Arcachon

Surf et body-surf (plusieurs journées de compétition dans l'année)

Equitation (plusieurs journées de compétition dans l'année)

Tennis, judo, athlétisme...

Musculation (sous certaines conditions)

**En plus des activités régulières citées ci-dessus, des sorties pourront être organisées dans l'année à orientation surtout plein air, de type surf, escalade, voile ou autres. Une participation supplémentaire pourra être demandée à ce moment-là.**

Formation au rôle de jeunes officiels dans les différentes activités (juges et arbitres)

**Le prix de la licence est de 10 euros** pour l'année scolaire. L'élève doit fournir à l'inscription une **autorisation parentale**, une photo s'il veut participer à des compétitions, et signer le code du sportif.

Toutes les compétitions se font les mercredis après-midi. Les entraînements ont lieu pour la grande majorité les mercredis après-midi, mais aussi à d'autres moments de la semaine selon la disponibilité des élèves et des professeurs.

Je soussigné.e..... souhaite adhérer à l'Association Sportive du Lycée. Je joins un chèque de 10€ à l'ordre de l'association sportive

Signature des responsables :



LYCÉE MONTAIGNE

LYCEE MICHEL MONTAIGNE

MDLP

226 RUE STE CATHERINE 33075 BORDEAUX CEDEX

La MDLP ? Qui sommes nous ?

L'association qui regroupe lycéens, élèves de prépa et l'aide du personnel éducatif du lycée.

La MDLP, mais qu'est ce que c'est ?

La mdlp c'est la maison des lycéens et des prépas, c'est l'association qui s'occupe de gérer toutes les activités qui ne sont pas des cours. Par exemple le bal du lycée, le michel's day (journée du lycée), ou encore le forum des clubs et associations. C'est aussi les élèves qui gèrent le bon fonctionnement des clubs qui permettent certaines sorties et surtout qui s'occupent du FOYER un espace réservé aux élèves dans lequel on retrouve du matériel payé par la mdlp (canapé, fauteuil, babyfoot...).

Pourquoi est-ce important d'adhérer ?

Pour faire vivre le lycée, donner la possibilité d'organiser des activités, des sorties, de donner vie au foyer en permettant l'entretien du matériel mis à disposition de tous. On adhère aussi pour pouvoir participer aux différents clubs du lycée, mais aussi avoir des réductions pour le bal du lycée et d'autres activités.

La MDLP vous souhaite une bonne année au lycée Michel Montaigne.

NOM.....

PRENOM.....

CYCLE.....

Fait à

le

Signature des responsables légaux

L'élève et sa famille doivent retourner la présente fiche le jour de l'inscription, accompagnée de chèque de paiement.

Chèque de 10€ à l'ordre de « MDLP Lycée Montaigne ». Veuillez indiquer le nom et prénom de l'élève au dos du chèque.



**RENTREE 2020**

**CAISSE DE SOLIDARITE**

**LYCEE MICHEL MONTAIGNE**  
226 RUE STE CATHERINE-33075 BORDEAUX CEDEX

**Nom, Prénom :** .....

**Classe :** 2<sup>nd</sup>e – 1<sup>ère</sup> – terminale (rayer les niveaux qui ne vous concernent pas)

**L'élève et sa famille doivent retourner la présente fiche le jour de l'inscription, accompagnée du chèque de paiement.**

Chèque de \_\_\_\_\_ €\* à l'ordre de « Madame l'Agent Comptable du lycée Montaigne », au titre de la caisse de solidarité.

**Les parents (d'élèves du second cycle et des classes préparatoires) ont la possibilité de contribuer volontairement à la caisse de solidarité des élèves. Celle-ci a pour but, de venir en aide aux élèves et aux étudiants dans les domaines suivants :**

- les voyages scolaires
- les frais de restauration
- les frais d'internat
- les frais d'inscription aux concours.

Fait à  
  
responsables légaux

Le  
  
Signature des

---

\* Montant laissé à votre appréciation